

ARRÊTÉ

Numéro : AR_2024_008

Date : 06 mai 2024

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION-RUE DE L'ESTRE

Nous, Maire de la commune de Chalus, Puy de Dôme,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande en date du 11 mars 2024 par laquelle monsieur BAFOIL Maxime, Président du Comité des fêtes de Chalus sollicite l'autorisation de voirie à l'occasion du marché artisanal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes:

ARRETE

ARTICLE 1: à compter du 26 mai 2024 5h00, jusqu'au 26 mai 2024 21h00, la circulation et le stationnement seront interdits rue de l'Estre. La libre circulation des piétons dans la rue est maintenue.

ARTICLE 2: toutes précautions seront prises pour éviter les accidents.

ARTICLE 3: le permissionnaire aura la charge de la signalisation réglementaire, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 4: la chaussée sera remise en état après la manifestation.

ARTICLE 5: le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité de la rue.

Fait à Chalus,
Le 06 mai 2024.
Le Maire,
Frédéric LIGNIERE



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Chalus, Puy-de-Dôme, with the text 'MAIRE DE CHALUS' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Frédéric Lignière'.